

TROPHEE JEAN-PAUL SAUTHIER

Présentation



PRESENTATION GENERALE

La Fédération Française de Hockey est très attachée au travail qui est réalisé par ses structures en termes de développement. Depuis 2010, la FFH récompense chaque année le « club de l'année », le « jeune club de l'année », le/la « bénévole de l'année » et le/la « dirigeant(e) de l'année » lors de son Assemblée Générale. Depuis l'Assemblée Générale 2017, les catégories de récompenses ont été revues. Elles mettent désormais à l'honneur un club ayant organisé une action en concordance avec les valeurs de la Fédération Française de Hockey.

LE TROPHEE JEAN-PAUL SAUTHIER

a. Présentation

Le Trophée Jean-Paul Sauthier récompense un club affilié à la Fédération Française de Hockey ayant mis en place des actions en cohérence avec les valeurs de la Fédération, à savoir :

- Authenticité
- Convivialité
- Fair-Play
- Respect

Ce trophée porte le nom de Jean-Paul Sauthier, en hommage à l'ancien joueur du Lyon Olympique Universitaire, qui fut gardien de but de l'Equipe de France lors des Jeux Olympiques de Mexico en 1968 et de Munich en 1972. Jean-Paul Sauthier était un homme droit, qui a toujours prôné l'esprit sportif et les valeurs qu'il véhicule. Ce trophée vient récompenser une structure fédérale ayant accompli une ou plusieurs actions en lien avec les valeurs sus-citées au cours de l'année 2018, provoquant une dynamique de développement et d'intérêt autour de ce club.

b. Dépôt d'un dossier de candidature

Vous souhaitez déposer un dossier de candidature ? N'hésitez pas à remplir l'enquête envoyée par la FFH à l'ensemble des clubs français en détaillant au maximum vos actions majeures, pour décrocher le trophée Jean-Paul Sauthier, qui sera remis au club lauréat lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Hockey, face à toute la famille du Hockey français.

Pour déposer candidature, remplissez [ce questionnaire en ligne](#) avant le 19 février 2019.

Pour toute question sur la procédure à suivre, n'hésitez pas à contacter Geoffrey Devanlay (geoffrey.devanlay@ffhockey.org), en charge du développement à la Fédération Française de Hockey.

c. Mode de scrutin

Pour définir quel club aura l'honneur d'être titré et mis à l'honneur à l'Assemblée Générale nationale, chaque dossier déposé auprès de la Fédération sera étudié et analysé par un jury. Ce jury est composé de 2 membres de la Commission Nationale de Développement, de 2 membres de la Commission Nationale des Juges et Arbitres, de 2 membres de la Commission Sportive Nationale, de 2 membres du Bureau de la FFH, de Patrick et Grégory Sauthier, fils de Jean-Paul Sauthier. Ce jury présélectionnera quelques dossiers qui seront soumis aux votes des licenciés de la FFH du 20 au 27 février 2019. Chaque licencié(e) devra se munir de son numéro de licence et ne pourra voter qu'une seule et unique fois. Si un licencié vote plusieurs fois, tous ses votes seront considérés comme nuls. Le jury tiendra compte de l'avis exprimé par les votes des licenciés pour définir le vainqueur du Trophée Jean-Paul Sauthier club.

d. Récompense

Le club vainqueur du Trophée Jean-Paul Sauthier se verra remettre un bon d'achat d'une valeur de 3 000 € délivré par Sport Access, partenaire de la FFH, pour récompenser les actions menées et ainsi favoriser la poursuite de telles opérations de développement en lien avec les valeurs de la Fédération Française de Hockey (offre non valable sur les produits des marques OBO et BRABO ni sur les produits dérivés logotés FFH)

Exemples d'actions susceptibles d'être récompensées : événement type « Amène ta copine », campagne de recrutement féminine, création de sections loisirs féminines, représentation féminine dans les instances dirigeantes, promotion et pratique du Hockey dans les zones carencées (Quartiers Politiques Prioritaires de la Ville, Zone de Revitalisation Rurale etc...), développement du Hockey en milieu carcéral, mise en place d'une session d'aide aux devoirs à la fin de l'entraînement des jeunes, création d'une section Handi-Hockey...